## Guide de référence abrégé – SimplementProtégé<sup>MC</sup>

### À l'heure actuelle, SimplementProtégé est conçu pour : Un client :

- Qui est un citoyen canadien ou résident permanent qui a vécu au Canada au cours des 12 derniers mois
- Comprend le français à l'oral et à l'écrit (assurance maladies graves seulement)
- Est âgé d'au moins 18 ans, mais d'au plus 60 ans
- Effectue le paiement par TEF, au moment de la délivrance ou par carte de crédit
- Paye sa propre police

#### Une police qui présente les caractéristiques suivantes :

- Assurance temporaire ou assurance maladies graves sur une tête ayant un propriétaire unique
- Assurance personnelle seulement
- Protection entre 100 000 \$ et 1 million \$ (assurance temporaire)
- Protection entre 10 000 \$ et 250 000 \$ (assurance maladies graves)
- Ne comprend pas de garanties ou d'avenants (police temporaire)

#### Questions d'admissibilité à l'assurance temporaire de SimplementProtégé :

- 1. Avez-vous déjà été soigné pour l'une des affections ou l'un des troubles ci-dessous, ou avez-vous déjà présenté des symptômes de l'une de ces affections ou de l'un de ces troubles :
  - affections touchant votre cœur ou vos vaisseaux sanguins (sauf l'hypertension artérielle), comme une maladie cardiaque, une crise cardiaque, des douleurs à la poitrine, un accident ischémique transitoire (AIT), un accident vasculaire cérébral, un anévrisme, un ECG anormal, des examens cardiaques anormaux, une arythmie cardiaque, un souffle cardiaque ou des caillots sanguins
  - affections touchant votre cerveau ou votre système nerveux, comme l'épilepsie, les crises épileptiques, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique (SLA), la névrite optique, la dystrophie musculaire, la maladie du motoneurone, la perte de mémoire, la démence, la maladie de Parkinson, la paralysie, des engourdissements, ou des lésions cérébrales
  - affections touchant votre système immunitaire, comme le VIH ou le sida
  - affections touchant vos poumons, comme la tuberculose, l'emphysème, une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), l'apnée du sommeil ou l'asthme (excluant l'asthme chez les enfants ou ll'asthme léger ou saisonnier chez les non-fumeurs)
  - affections touchant votre foie, comme la cirrhose ou des résultats positifs à l'hépatite B ou C
  - affections touchant vos reins, comme du sang ou des protéines dans l'urine, la vessie (sauf les infections urinaires traitées), le pancréas, l'œsophage, les intestins ou le côlon, comme des polypes au côlon, la maladie de Crohn, ou la colite ulcéreuse
  - Des antécédents de dépression majeure, de trouble bipolaire, d'automutilation ou de schizophrénie; un problème de santé mentale (y compris le stress ou l'anxiété) qui a nécessité la prise de médicaments au cours des deux dernières années ou qui a déjà entraîné une hospitalisation, ou une absence du travail / de l'école
  - le lupus, la polyarthrite rhumatoïde, la polyarthrite psoriasique, la spondylarthrite ankylosante, ou tout trouble osseux, musculaire ou articulaire qui nécessite sur une base quotidienne ou hebdomadaire la prise de médicaments sur ordonnance ou un traitement par injections
  - le diabète, le diabète gestationnel, un taux de glycémie anormal ou la présence de glucose dans l'urine
  - toute forme de cancer (sauf le carcinome basocellulaire), comme la leucémie, le lymphome, une tumeur (bénigne ou maligne), des naevus dysplasiques ou tout grain de beauté pour lequel on vous a suggéré de faire un suivi
  - la consommation abusive d'alcool ou de drogue, y compris un avis indiquant d'arrêter ou de réduire votre consummation
- 2. Dans les cinq dernières années, avez-vous subi une biopsie, un tomodensitogramme, une IRM, une échographie, une endoscopie ou d'autres examens autres que de routine; Sinon, avez-vous passé des examens (de routine ou non) dont les résultats étaient anormaux ou pour lesquels on vous a suggéré de faire un suivi ou de passer des examens plus poussés?
  - Vous n'avez pas besoin de mentionner les tests relatifs à une lésion musculaire ou osseuse dont vous vous êtes complètement remis
- 3. Au cours des 24 derniers mois, avez-vous participé, ou prévoyez-vous participer au cours des 12 prochains mois, à l'une des activités à risque élevé suivantes?
  - Vols à titre de pilote, d'élève-pilote ou de membre d'équipage à bord de tout type d'avion
  - Courses d'un véhicule motorisé (voiture, motocyclette, motoneige, etc.)
  - héliski/planche à neige, ski, ou toute activité hors piste ou hors sentier, comme le ski, la planche à neige ou la motoneige
  - Escalade de rocher ou de paroi glacée
  - Plongée en scaphandre autonome
  - Toute autre activité à risque élevé
- 4. Avez-vous résidé au Canada au cours des 12 derniers mois et êtes-vous citoyen canadien ou résident permanent?

## Guide de référence abrégé – SimplementProtégé<sup>MC</sup>

### Questions d'admissibilité à l'assurance maladies graves de SimplementProtégé :

- 1. Avez-vous déjà été soigné pour l'une des affections ou l'un des troubles ci-dessous, ou avez-vous déjà présenté des symptômes de l'une de ces affections ou de l'un de ces troubles :
  - Affections touchant votre cœur ou vos vaisseaux sanguins (sauf l'hypertension artérielle), comme une maladie cardiaque, une crise cardiaque, des douleurs à la poitrine, un accident ischémique transitoire (AIT), un accident vasculaire cérébral, un anévrisme, un ECG anormal, des examens cardiaques anormaux, une arythmie cardiaque, un souffle cardiaque ou des caillots sanguins
  - Affections touchant votre système immunitaire, comme le VIH ou le sida
  - Affections touchant votre cerveau ou votre système nerveux, comme l'épilepsie, les crises épileptiques, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique (SLA), la névrite optique, la dystrophie musculaire, la maladie du motoneurone, la perte de mémoire, la démence, les tremblements, la maladie de Parkinson, la paralysie, des engourdissements, une perte de sensation, des étourdissements, des évanouissements, des commotions cérébrales ou des lésions cérébrales
  - Affections touchant vos reins, comme du sang ou des protéines dans l'urine, la vessie (sauf les infections urinaires traitées), le pancréas, l'œsophage, les intestins ou le côlon, comme des polypes au côlon, la maladie de Crohn, la colite ulcéreuse ou des polypes à la vésicule biliaire
  - Affections touchant votre foie, comme la cirrhose ou des résultats positifs à l'hépatite B ou C
  - Affections touchant vos poumons, comme la tuberculose, l'emphysème, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), l'apnée du sommeil ou l'asthme (excluant l'asthme chez les enfants ou l'asthme léger ou saisonnier chez les non-fumeurs)
  - Affections touchant votre système reproducteur, comme un test Pap anormal, une mammographie anormale, un taux d'antigène prostatique spécifique (APS) élevé, des masses ou des kystes aux seins ou des kystes ovariens
  - Affections touchant votre lymphe, vos glandes surrénales, votre hypophyse ou votre glande thyroïde, comme des nodules thyroïdiens, le goitre ou la thyroïdite (nous n'avons pas besoin d'informations à propos de l'hypothyroïdie)
  - Affections touchant votre sang, comme l'anémie aplasique ou l'hémophilie
  - Une dépression majeure, un trouble bipolaire, l'automutilation ou la schizophrénie; un problème de santé mentale (y compris le stress ou l'anxiété) qui a nécessité la prise de médicaments au cours des deux dernières années ou qui a déjà entraîné une hospitalisation ou une absence du travail / de l'école
  - Le lupus, la polyarthrite rhumatoïde, la polyarthrite psoriasique, la spondylarthrite ankylosante, ou tout trouble osseux, musculaire ou articulaire qui nécessite sur une base quotidienne ou hebdomadaire la prise de médicaments sur ordonnance ou un traitement par injections
  - Le diabète, le diabète gestationnel, un taux de glycémie anormal ou la présence de glucose dans l'urine
  - Toute forme de cancer (sauf le carcinome basocellulaire), comme la leucémie, le lymphome, une tumeur (bénigne ou maligne), des naevus dysplasiques ou tout grain de beauté pour lequel on vous a suggéré de faire un suivi
  - La perte de la parole, la perte de l'ouïe, la perte de la vue ou toute affection touchant vos oreilles ou vos yeux (nous n'avons pas besoin d'informations à propos de la pose de drains transtympaniques (tubes), d'une correction de la vue au moyen de lunettes ou de lentilles de contact ou d'infections mineures traitées)
  - La consommation abusive d'alcool ou de drogue, y compris un avis indiquant de limiter ou de réduire votre consommation
- 2. Dans les cinq dernières années, avez- subi une biopsie, un tomodensitogramme, une IRM, une échographie, une endoscopie ou d'autres examens autres que de routine; Sinon, avez-vous passé des examens (de routine ou non) dont les résultats étaient anormaux ou pour lesquels on vous a suggéré de faire un suivi ou de passer des examens plus poussés?
  - Vous n'avez pas besoin de mentionner les tests relatifs à une lésion musculaire ou osseuse dont vous vous êtes complètement remis
- 3. Au cours des 24 derniers mois, avez-vous participé, ou prévoyez-vous participer au cours des 12 prochains mois, à l'une des activités à risque élevé suivantes?
  - Vols à titre de pilote, d'élève-pilote ou de membre d'équipage à bord de tout type d'avion
  - Courses d'un véhicule motorisé (voiture, motocyclette, motoneige, etc.)
  - Héliski/planche à neige, ski, ou toute activité hors piste ou hors sentier, comme le ski, la planche à neige ou la motoneige
  - Escalade de rocher ou de paroi glacée
  - Plongée en scaphandre autonome
  - Toute autre activité à risque élevé
- 4. Avez-vous résidé au Canada au cours des 12 derniers mois et êtes-vous citoyen canadien our résident permanent?
- 5. Comprenez-vous le français parlé ou écrit?

# Guide de référence abrégé – SimplementProtégé<sup>MC</sup>

#### Rappels concernant le processus :

- Vérifiez que vos préférences sont établies correctement, avec le ou les codes de conseillers et les paramètres relatifs aux avis
  - Pour partager la rémunération avec d'autres conseillers, il faut aussi que leur code soit ajouté à vos préférences
- De 16 à 20 questions de tarification
- Pour les personnes âgées de 51 ans à 60 ans, un examen paramédical n'est pas nécessaire en raison des questions détaillées qui sont posées à la section État de santé et style de vie
- SimplementProtégé est mis à jour régulièrement; assurez-vous de vous reporter au RéseauRep pour accéder aux ressources à jour